

De : Stephane Chaîné [<mailto:schaine@mrccharlevoix.ca>]
Envoyé : 13 mars 2012 10:13
À : Leblanc, Rita (BAPE)
Objet : RE: Rivière du Moulin, MRC de Charlevoix

Mme Rita Leblanc,
Coordonnatrice du secrétariat
De la Commission

Projet : Parc éolien Rivière-du-Moulin

Bonjour,

2^e envoi,

Vous trouverez ci-joints, tel que demandé par la Commission, des extraits du schéma d'aménagement en vigueur de la MRC de Charlevoix (1987).

Ces extraits indiquent que le territoire concerné par le projet est sous affectation « F » pour « Forestière » dans lequel un des objectifs est de reconnaître le caractère polyvalent de la forêt.

La vision et les intentions du Conseil de la MRC de Charlevoix, relativement au développement de la filière éolienne est plutôt véhiculées à travers le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 105-07 déjà transmis à la Commission.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des précisions à obtenir.

Merci

Stéphane Chaîné
Aménagiste
MRC de Charlevoix
4, Place de l'Église, local 201
Baie-Saint-Paul, Québec
G3Z 1T2

Tél: (418) 435-2639 poste 6010
Fax: (418) 435-2666

Courriel: schaine@mrccharlevoix.ca
Site internet: www.mrccharlevoix.ca

De : Stephane Chaîné [<mailto:schaine@mrccharlevoix.ca>]
Envoyé : 08 mars 2012 09:59
À : 'rita.leblanc@bape.gouv.qc.ca'
Objet : Rivière du Moulin, MRC de Charlevoix

Mme Rita Leblanc,
Coordonnatrice du secrétariat
De la Commission

Bonjour,

Vous trouverez ci-jointe une version à jour (8 mars 2012) du règlement de contrôle intérimaire numéro 105-07 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

La Commission demande également des extraits du schéma d'aménagement de la MRC. Ces extraits doivent être numérisés et vous seront transmis sous peu, mais les orientations d'aménagements contenues dans le schéma en vigueur (1987) demeurent très générales. Exemple, le territoire concerné est sous une affectation forestière qui reconnaît la polyvalence du milieu forestier.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour obtenir des précisions.

Merci

Stéphane Chainé
Aménagiste
MRC de Charlevoix
4, Place de l'Église, local 201
Baie-Saint-Paul, Québec
G3Z 1T2

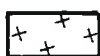
Tél: (418) 435-2639 poste 6010
Fax: (418) 435-2666

Courriel: schaine@mrccharlevoix.ca
Site internet: www.mrccharlevoix.ca

CONCEPT D'AMENAGEMENT



AFFECTATIONS



Conservation



Conservation intégrale



Forestière



Minière (silice)



Récréo-forestière

TERRITOIRES D'INTERET

Historique, culturel, esthétique
et /ou écologique



Corridor routier panoramique



Axe touristique secondaire



Randonnée de Chalevoix
(ski de fond)



Rivière du Gouffre (saumon)



Camping



Site de villégiature concentrée

EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

MONT DU
LAC A
L'EMPECHE

CHARLEVOIX-OUEST

900

des restrictions plus sévères que l'affectation précédente quant à l'utilisation du territoire. L'accès à ces secteurs devrait demeurer très limité du fait de la vulnérabilité et de la rareté caractéristique de la végétation que l'on y retrouve.

3.4.7 L'affectation forestière

3.4.7.1 Définition

La majeure partie des terres publiques de production et les grandes propriétés privées ont été regroupées dans cette affectation où la ressource et l'activité forestière dominent incontestablement.

3.4.7.2 Objectif

Améliorer et maintenir à long terme une bonne production de la forêt en incitant à miser sur les interventions et aménagements qui offrent de bonnes garanties pour l'avenir de l'exploitation forestière et qui reconnaissent également le caractère polyvalent de la forêt.

Sous-objectifs

- . Favoriser une accélération du processus de reboisement en intensifiant les programmes d'aide à la régénération de la forêt privée.
- . Assurer un encadrement forestier adéquat à proximité des plans d'eau, tant sur les terres publiques que privées, par l'application de normes minimales concernant le déboisement en bordure des lacs et cours d'eau. (cf. Doc. Compl. point 6)
- . Etablir un meilleur dialogue entre les intervenants de la forêt.
- . Reconnaître l'importance de la forêt en tant que ressource de premier ordre sur le plan économique pour Charlevoix.
- . Protéger les aménagements reliés au ski de fond (Traversée de Charlevoix). Nous suggérons à ce titre au gouvernement de donner à la Traversée de Charlevoix une affectation particulière accompagnée de mesures de protection adéquates. Cette affectation serait incluse à l'intérieur du plan d'affectation des terres publiques.

parc régional